

## COMMUNE DE MITTLACH

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MITTLACH  
DE LA SÉANCE DU 31 AOÛT 2021**

*Sous la présidence de Monsieur ZINGLÉ Bernard, Maire*

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h 00.

**Présents** : M. ZINGLÉ Bernard, Maire, Mme SPENLÉ Marie-Agnès, 1<sup>ère</sup> Adjointe, M. JAEGLÉ Olivier, 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. DEYBACH Yves, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. JAEGLÉ Francis, M. SCHÖNHAMMER René, Mme ROTHENFLUG Katia, M. NEFF Dominique, Mme JEANMAIRE Claudine, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés et non représentés** : Néant

**Absents non excusés** : Néant

**Ont donné procuration** : Néant

**Secrétaire de séance** : Mme JAEGLÉ Valérie, Secrétaire de Mairie

**Ordre du jour** :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2021
2. Gestion du réseau d'eau potable :
  - 2.1 Marché de maîtrise d'œuvre
  - 2.2 Validation de l'avant-projet des travaux
  - 2.3 Demandes de subventions
3. Marché à bons de commande : frais de gestion des dossiers de branchements sur les réseaux communaux
4. Modification du projet d'installation d'un relais de radiotéléphonie sur le ban de la commune de Mittlach
5. Demande d'urbanisme
6. Divers et communications

Le Maire indique le report du point 4 concernant la modification du projet d'installation d'un relais de radiotéléphonie sur le ban de la commune de Mittlach.

**POINT 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 2021**

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

**POINT 2 – GESTION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE****2.1 Marché de maîtrise d'œuvre**

Pour faire suite à la réflexion menée concernant l'amélioration de l'alimentation en eau potable de la commune, et afin de gérer au mieux ce dossier, il y a lieu de s'adjointre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les entreprises CONCEPTION et REALISATION de Griesbach-Au-Val et COREAGAN de Metzeral ont été sollicitées pour l'étude, la consultation des entreprises, le suivi des travaux jusqu'à la réception des travaux, pour la réalisation de la mise en place d'une télégestion de l'ensemble des sites et le traitement de l'eau par UV.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après délibération et à l'unanimité, décide :

- **D'ATTRIBUER** le marché de maîtrise d'œuvre aux entreprises CONCEPTION et REALISATION de Griesbach-Au-Val et COREAGAN de Metzeral, pour un montant forfaitaire de 10 000,00 €;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et les documents y afférents ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif Eau et Assainissement 2022.

## 2.2 Validation de l'avant-projet des travaux

Dans le cadre des travaux de gestion du réseau d'eau potable, les entreprises CONCEPTION et REALISATION de Griesbach-Au-Val et COREAGAN de Metzeral, ont déposé l'étude d'avant-projet pour la mise en place d'une télégestion et le traitement de l'eau par UV aux réservoirs.

Le coût estimatif HT des travaux est le suivant :

- Mise en place d'une télégestion à la station de pompage et réservoir =	130 000,00 €
- Génie civil pour UV, Traitement UV et Hydrostab =	100 000,00 €
- Clôture des périmètres de protection des sources =	50 000,00 €
- Création et aménagement du chemin d'accès au réservoir =	27 000,00 €
TOTAL HT =	307 000,00 €

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le dossier d'avant-projet tel que présenté ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif Eau et Assainissement 2022 ;
- **AUTORISE** le Maire à faire procéder au lancement des appels d'offres relatif à ce dossier.

## 2.3 Demandes de subventions

Dans le cadre des travaux de gestion du réseau d'eau potable, le Conseil Municipal a validé l'étude d'avant-projet établie par les entreprises CONCEPTION et REALISATION de Griesbach-Au-Val et COREAGAN de Metzeral, pour la mise en place d'une télégestion et le traitement de l'eau par UV aux réservoirs.

Le coût estimatif des travaux se chiffre à 307 000 €HT.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de solliciter une subvention de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, au titre du plan d'accélération « Eau 2021 » ;

- **DÉCIDE** de solliciter une subvention de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster, au titre du Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE) ;
- **DÉCIDE** de solliciter une subvention de la Région, au titre de l'appel à projets « Changement climatique et impact sur les ressources en eau et les milieux naturels » ;
- **DÉCIDE** de solliciter une subvention de l'Etat, au titre du dispositif de soutien à l'investissement public local (DSIL) ;
- **CHARGE** le Maire de transmettre les dossiers d'aides financières aux services concernés.

### **POINT 3 – MARCHÉ À BONS DE COMMANDES : FRAIS DE GESTION DE BRANCHEMENTS SUR LES RÉSEAUX COMMUNAUX**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le marché à bons de commande pour les travaux de réparations et travaux neufs sur les réseaux d'eau potable, d'assainissement eaux usées et pluviales et de la réfection de la voirie pour 2021 à 2024, confié à l'Entreprise de travaux publics J. FRITSCH de Muhlbach sur Munster.

Afin de couvrir une partie des frais de gestion des dossiers de branchements sur les réseaux communaux AEP et EU, la commune a la possibilité de demander une participation aux propriétaires/pétitionnaires pouvant aller jusqu'à 10 % du montant des travaux.

Il est proposé à l'assemblée d'appliquer pour la commune de MITTLACH des frais à hauteur de 6 %.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après délibération et à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** la proposition et d'appliquer des frais de gestion d'un montant de 6 % du prix des travaux ;
- **D'AUTORISER** le Maire à prendre et signer tout acte y afférents.

**POINT 4 – MODIFICATION DU PROJET D’INSTALLATION D’UN RELAIS DE  
RADIOTÉLÉPHONIE SUR LE BAN DE LA COMMUNE DE MITTLACH**

Point reporté à une prochaine réunion du Conseil Municipal.

**POINT 5 – DEMANDE D’URBANISME**

Monsieur le Maire informe le Conseil de l’envoi à la Communauté d’Agglomération de Colmar pour instruction,

- d’une demande de permis de construire émanant de M. SIEFFERT Frédéric et Mme JAEGLE Céline, domiciliés 26, rue du Buhl à 68380 METZERAL, pour la construction d’une maison d’habitation rue Principale, section 5, parcelles 61, 62 et 423.

**POINT 6 – DIVERS ET COMMUNICATIONS****Dégradation du pont du Kolben**

Monsieur le Maire fait part à l’assemblée de l’état de dégradation du pont en bois du Kolben, situé en forêt communale de Mittlach.

L’état actuel du pont présentant un danger pour les utilisateurs, le pont a été fermé dans l’attente de sa rénovation.

Puis plus personne n’ayant demandé à prendre la parole, à porter une observation ou une réclamation, le Maire lève la séance à **21h45**.